

**Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le **jeudi 20 mars 2014 à 20 heures**, à la Maison communale

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27.02.2014**
- 2. Avis sur le compte 2013 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval**
- 3. Octroi subsides budget 2014**
- 4. Approbation du compte 2013 de la Bibliothèque de Florenville asbl – Rapport d'activités**
- 5. Approbation du compte 2013 du Centre sportif et de Loisirs de Florenville asbl**
- 6. Reconduction pour 2014 du contrat avec la SRPA**
- 7. Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne - Adhésion**
- 8. Renon location d'une parcelle communale à Florenville - Décision**
- 9. Demande de location d'une parcelle communale à Florenville - Décision**
- 10. Réfection du mur de soutènement du Moulin Marron - Décisions**

**11. Achat d'un godet à fossés - Décisions**

**12. Achat d'un véhicule - Décisions**

A la demande de M. J.P. Lefèvre, Conseiller communal :

**13. Déplacement de la sculpture de Sainte-Cécile**

**14. Communications :**

A) Diverses décisions de Tutelle

B) Rapport sur les subventions octroyées en 2013  
Suite à une délégation du Conseil au Collège

C) Rapport sur le contrôle des subventions octroyées  
en 2013

Par le Collège,  
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore



